

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: LE MARCHE RELATIF A LA DERATISATION, DESINSECTISATION ET DESINFECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX PASSE AVEC ACE HYGIENE

DÉCISION N° DM-20-092 EN DATE DU 19 MARS 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4937 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur MARC WALCH, 11ème Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP et au Profil acheteur de la Ville le 02 septembre 2019 relatif au marché de dératisation, désinsectisation et désinfection des équipements publics communaux.

CONSIDÉRANT la consultation menée avec la société ACE HYGIENE dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société ACE HYGIENE, sise 24, rue Jean-pierre TIMBAUD – 94700 MAISONS-ALFORT, représentée par Monsieur GEERTS Luc – gérant, le marché de dératisation, désinsectisation et désinfection des équipements publics communaux.

Le montant maximum annuel du marché s'élève à 23 296.50 € HT soit 27 955.80 € TTC décomposé comme suit :

- Prestations forfaitaires : 3 296.50 € HT soit 3 955.80 € TTC par an
- Intervention ponctuelles de dératisation, désinsectisation ou désinfection sur bons de commande : : 20 000 € HT soit 24 000 € TTC, maximum par an

Le marché est passé pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite trois fois par période d'un an, sans que la durée totale n'excède quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200319-Imc1H7191H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/03/2020

Date de Publication : 19/03/2020

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de la prévention, de la sécurité publique, des affaires juridiques et du domaine,

Signé

Marc WALCH

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200319-lmc1H7191H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/03/2020

Date de Publication : 19/03/2020